



Compte-rendu de la sortie Botanique « Visite des marais de Contres »

samedi 17 mai 2025

Nous nous sommes retrouvés à seize pour cette sortie à la découverte des marais de Contres, situés à proximité de la Périsse, lieu emblématique bien connu.

Nous avons été accueillis par le président d'une association de jardiniers œuvrant dans ces-dits marais. Cette association, le MIAM, rassemble des jardiniers qui ont décidé de se regrouper afin de partager, échanger, défendre le jardinage à travers différentes actions comme le prêt de matériel, obtenir des plants de différents légumes, organiser une fête annuelle, qui se déroule en juin, lors des journées nationales intitulées « Ouvrir son jardin », tout cela dans la convivialité cela va de soi.

Les marais de Contres s'étendent sur une superficie d'un peu moins de 1000 ha, du moins à l'origine, s'étendant sur un vaste plateau, si plat qu'ils ne peuvent être drainés efficacement dans leur totalité. Le cas échéant, il n'en subsisterait rien, à l'image d'autres sites du Cher similaires, comme à Chavannes ou Saint-Ambroix, dont l'existence ne nous est connue aujourd'hui que grâce à la Flore analytique du Berry, d'Antoine Le Grand, parue en 1894 qui mentionne des plantes aujourd'hui disparues.

Autrefois essentiellement consacrés à l'élevage, cette pratique ne subsiste plus qu'à grand mal dans la partie centrale, toute la périphérie des marais est maintenant vouée à la culture. Jusque dans les années soixante-dix, il y avait également une activité maraîchère dont les légumes partaient à Dun sur Auron, petite ville toute proche, ainsi qu'aux marchés de Bourges.

Les fossés drainants forment un vaste réseau penné, bien visible sur carte, collectés par un ruisseau central rejoignant l'Auron après avoir traversé le plateau calcaire de la Périsse. Les marais sont partiellement classés en Natura 2000 et sont reconnus par le Département comme Espace naturel sensible (ENS).

Lors de notre déambulation, d'abord sur une petite route goudronnée, bordée de jardin maraîchers cultivés par les résidents des hameaux alentours, puis sur un chemin herbeux, nous avons pu mettre à profit nos narines qui nous ont permis d'apprécier différentes odeurs d'herbes et autres plantes fleuries exhalant leur parfum. Au fil du cheminement, tout au long des profonds fossés bien humides se rencontrent des végétations de roselières où ont été présentés la prêle des marais, la laiche des marais, la baldingère, la consoude, les menthes aquatique et des champs, et un peu plus loin, bordant le chemin herbeux, une plantation de saules, œuvre d'un vannier de la Creuse ayant trouvé là un terrain propice à la culture de différentes variétés destinées à la vannerie. Puis une espèce emblématique de ces marais, le cladium ou marisque, qui ne subsiste aujourd'hui qu'en petites populations en bordure de fossés le long des prairies, sans ignorer le galéga officinal, autrefois cultivé pour faire du fourrage et qui se maintient ici et là dans les prairies naturelles.



Les fossés ont tendance à être colonisés par la saulaie linéaire à saules blanc et cendré avec ici et là des aulnes et des pieds de bourdaine. Un peu à l'écart du sentier, un chêne a été planté en 1989 pour le bicentenaire de la révolution, chêne qui est aujourd'hui de belle taille et portant un écriteau indiquant son origine, car le chêne n'est pas vraiment, en ces lieux, chez lui, contrairement au saule blanc omniprésent. Nous avons aussi pu reconnaître une sculpture en osier représentant une sauterelle, sculpture réalisée en 2024 par le vannier, mettant en valeur son savoir-faire et pour la plus grande joie des collégiens de Dun, petite ville toute proche, collégiens qui ont participé à la plantation des saules le long du chemin dans le cadre d'un atelier pédagogique.

Enfin, n'oublions pas, observées dans les prairies fauchées, nos amies les orchidées dont nous avons pu admirer la grâce dans deux prairies différentes, séparées de plusieurs dizaines de mètres. Parmi elles l'orchis incarnat, *Dactylorhiza incarnata* pour les intimes !



Christophe Bodin

